



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024

ID : 018-211800578-20241007-2024\_D\_10\_061-DE

S'LO



Transmis à la Préfecture le - 9 OCT. 2024

Publié sur le site Internet de la commune le

- 9 OCT. 2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de votants : 11

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> octobre 2024

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,

~~~~~

Absents excusés : M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Rémi CHEDIN, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON

~~~~~

M. Hervé GUILLEMOT a été désignée secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2024 – 061

#### MOTION DE SOUTIEN A LA MAIRIE DE SAINT PRIEST LA MARCHÉ

Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire,  
Monsieur le Préfet du Cher,

Nous, Communes de la Communauté de communes Berry Grand Sud, par la présente motion, témoignons d'une situation des plus alarmantes dans nos territoires ruraux.

Ces terres, où il fait bon vivre, terres de nos aïeux, garantes du particularisme français, qui est né dans ses bourgs, terres de mémoire, où trônent sur chacune de nos places les noms des enfants morts pour la France, terre mère nourricière, partie intégrante de notre patrimoine culturel, historique et littéraire, sont désormais des terres emplies de craintes. La fierté de ce qu'est la France, depuis son existence en tant que nation, vacille sous le poids de cette inquiétude.

Comme l'écrivait Charles Péguy : « il faut toujours dire ce que l'on voit, surtout, ce qui est plus dur encore, voir ce que l'on voit ». Nous ne nous trompons pas, et nous affirmons aujourd'hui, à l'unisson, que depuis plusieurs années, nos communes sont confrontées à la montée des incivilités. Les prémices d'une insécurité, jusqu'alors tristement réservée aux pôles urbains, arrivent dans nos bourgs de village.

Les agents des services publics sont outragés, parfois vilipendés, nous, élus de proximité, connaissons avanies et humiliations. Ce qui relevait autrefois de l'exception est désormais quotidien. Quelles que soient nos opinions, nos sentiments, nous sommes tous confrontés à la même situation, et il nous est impossible de la résoudre pas nos seuls moyens.

La démocratie, que nous choyons, le dialogue que nous préservons, le débat que nous respectons, sont aujourd'hui en péril. Face à de telles attitudes, nous, présidents d'établissements publics, maires, adjoints et conseillers municipaux, nous nous retrouvons désormais au chevet de la démocratie locale.

La situation n'a que trop duré. En conséquence, et quoi qu'il doive advenir des suites de cette décision, c'est un immense désespoir que nous vous informons que nos mairies et notre communauté de communes ont été fermées, dans un premier temps, le jeudi 3 octobre et le vendredi 4 octobre 2024.

Nous encourageons nos pairs, à travers notre chère nation, qu'ils soient maires de villes ou de villages, à initier ce mouvement. Dans l'attente de solutions concrètes pour que nos mandats électifs soient honorés dans le respect et la dignité, pour que l'esprit républicain soit préservé en hommage à nos prédécesseurs, et pour que nos enfants puissent bénéficier de ce maillage démocratique, ô combien précieux, nous lançons un appel à l'aide.

Une manifestation fut organisée sur le seuil de la mairie de Saint Priest la Marche, en soutien à notre collègue Monsieur Jean GIRAUD, Maire, le vendredi 4 octobre 2024 à 10 heures.

La peur doit changer de camp, mais, hélas, la situation continue de perdurer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Hervé GUILLEMOT





4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024

ID : 018-211800578-20241007-2024\_D\_10\_062-DE

S'LO



Transmis à la Préfecture le - 9 OCT. 2024  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 9 OCT. 2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de votants : 11

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> octobre 2024

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,

~~~~~

Absents excusés : M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Rémi CHEDIN, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON

~~~~~

M. Hervé GUILLEMOT a été désignée secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2024 – 062

#### REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SECURISATION 37 RUE DE LA GARE

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune a dû se substituer aux propriétaires de la maison située 37 rue de la Gare, afin de sécuriser les lieux.

Le coût de l'intervention s'élève à 15 984 €

Considérant que les propriétaires sont connus, il est proposé au conseil municipal de demander le remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DEMANDE** aux propriétaires le remboursement des frais engagés par la commune pour sécuriser le bâtiment 37 rue de la Gare.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Hervé GUILLEMOT





4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024

ID : 018-211800578-20241007-2024\_D\_10\_063-DE

S'LO



Transmis à la Préfecture le - 9 OCT. 2024  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 9 OCT. 2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de votants : 11

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> octobre 2024

~~~~~

Présents: M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,

~~~~~

Absents excusés: M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

Absents: M. Rémi CHEDIN, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON

~~~~~

M. Hervé GUILLEMOT a été désignée secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2024 – 063

#### GRATUITE DE TROIS LOYERS POUR LE LOCAL 2 PLACE SAINT BLAISE

Il est rappelé au Conseil Municipal que lors de la séance du 11 mars 2024, le conseil municipal a fixé le montant du loyer mensuel du local 2 Place Saint Blaise à 250 euros Hors Taxes.

En raison de l'ouverture de la commode verte, Monsieur le Maire propose d'offrir la gratuité pour trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTÉ** d'offrir la gratuité des mois d'octobre, novembre et décembre 2024 pour le local 2 Place Saint Blaise.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Hervé GUILLEMOT



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : [mairie@chateaumeillant.fr](mailto:mairie@chateaumeillant.fr)

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024

ID : 018-211800578-20241007-2024\_D\_10\_064-DE

S2LO



Transmis à la Préfecture le - 9 OCT. 2024

Publié sur le site Internet de la commune le

- 9 OCT. 2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

~~~~~

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> octobre 2024

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,

~~~~~

Absents excusés : M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Rémi CHEDIN, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON

~~~~~

M. Hervé GUILLEMOT a été désignée secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2024 – 064

#### DECISION MODIFICATIVE N°03 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des crédits budgétaires doivent être inscrit en investissement pour pouvoir acheter un lave linge au Pôle culturel en remplacement l'ancien, ainsi que pour l'encaissement d'une caution suite à des dégradations à la salle Maurice Delaire.

Les crédits du Budget principal pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Opération 312 Art 2188 :	+ 700 €
Diminution des crédits de l'Opération 356 Art 2158 :	- 700 €
Augmentation des crédits de l'article 165 en dépenses et recettes :	+ 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative ci-dessous

DELIBERATION DU 7 OCTOBRE 2024 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 03							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
				Art 2158 Op 356	-700,00 €		
				Art 2188 Op 312	700,00 €		
				Art 165	300,00 €	Art 165	300,00 €
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €	TOTAL	300,00 €	TOTAL	300,00 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024

ID : 018-211800578-20241007-2024\_D\_10\_064-DE

S<sup>2</sup>LO

CHARGE Monsieur le Maire de son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Hervé GUILLEMOT

A red signature of Hervé Guillemot, written in a cursive style.

